

EXPERTISE FRANCE



NOTE TECHNIQUE

« INCUBATEURS, COUVEUSES, PLATEFORMES DE SERVICES ET PLATEAUX TECHNIQUES DE METIERS »

Programme d'appui à l'emploi dans les zones frontalières et
périphériques au Burkina Faso

Appel à projets « Territoires créateurs d'entreprises »



Minsita TRAORE/KONSEIGA

Experte en création d'entreprise et entrepreneuriat

Expertise France

**Programme d'Appui à l'Emploi dans les zones
périphériques et frontalières au Burkina Faso**



Liste de abréviations.....	3
INTROUCTION.....	4
I. Définitions des concepts	5
1. Incubateur d'entreprise.....	5
2. La couveuse d'entreprise	6
3. La pépinière d'entreprise	7
4. Les plateformes de services	7
5. Les plateaux techniques de métiers.....	7
II. Quelques exemples de structures dans d'autres pays.....	8
1. PROMOPOLE : une pépinière et un village d'entreprises.....	8
2. La couveuse ANABASE.....	9
3. Calvados Création.....	10
4. L'incubateur NORMANDIE INCUBATION	10
5. L'Agropole d'Agen	11
III. Quelques exemples de structures au Burkina Faso	13
1. L'incubateur SIRALAB (SIRA In-space)	14
2. L'accélérateur de SIRALAB (Accélérateur Ac-space)	15
3. L'incubateur la Fabrique.....	15
4. Le projet de mise en place d'incubateur, de pépinière et d'hôtel d'entreprise dans le secteur agroalimentaire (PIPHE)	16
IV. Quelques conditions à réunir pour mettre en place ce type de structure et focus sur la norme AFNOR.....	17
1. Condition préalable à réunir	17
2. Focus sur la norme AFNOR NF X50-770	18
Conclusion	20

*Ce programme est réalisé avec le soutien financier de l'Union Européenne.
Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité du programme et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position
de l'Union Européenne*

Liste de abréviations

AFNOR : Association Française de NORmalisation

CAPE : Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise

CFIA : Carrefour des Fournisseurs de l'Industrie Agroalimentaire

ENSICAEN : Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de CAEN

M.A.D.E. : Salon de la marque distributeur

MEDEF : Mouvement des Entreprises de France

MIE : Maison Initiative Entrepreneuriat

PTM : Plateau Technique de Métier

SEML : Société d'Economie Mixte Locale

SIAL Paris : Salon International de l'Alimentation de Paris

SIRHA : Rendez-vous Mondial de la Restauration et de l'Hôtellerie

TPE : Très Petite Entreprise

SQY : Saint-Quentin-en-Yvelines

INTROUCTION

Le deuxième appel à projet dénommé appel à projet « **Territoires créateurs d'entreprises** » a été lancé le lundi 19 Mars 2018, il est dédié spécifiquement aux Collectivités Territoriales des régions d'intervention du Programme d'Appui à l'Emploi mis en œuvre par Expertise France au Burkina Faso. Les Collectivités Territoriales concernées par cet appel à projet sont donc les communes et les régions du Nord, de la Boucle du Mouhoun et du Sahel. Cet appel à projet a pour objet de financer des initiatives locales concourant à la mise en place d'action permettant la création et le développement d'entreprises créatrices d'emplois. C'est ainsi que les projets éligibles sont les incubateurs, couveuses et pépinières d'entreprises ainsi que les plateformes de service et les plateaux techniques de métiers (PTM).

La présente note proposera une définition de chacun des concepts cités ci-dessus (PTM, incubateurs, pépinières, etc) tout en présentant des exemples dans d'autres pays et au Burkina Faso, d'une part ; et d'autre part illustrera quelques conditions à réunir pour mettre en place de tel projet avec un focus sur la norme AFNOR en matière d'accompagnement de porteurs de projets.

I. Définitions des concepts

Les littératures anglo-saxonnes et européenne n'ont pas les mêmes appellations des types de structures d'accompagnement à la création et au développement d'entreprise. En effet, le système anglo-saxon reconnaît seulement l'incubateur d'entreprise comme structure d'appui à la création et au développement d'entreprise. De nos jours nous remarquons dans ce système, l'arrivée d'une nouvelle structure dénommée accélérateur d'entreprise. Un accélérateur d'entreprise se diffère de l'incubateur d'entreprise par son action de capital risque c'est-à-dire son implication dans la gestion de l'entreprise et sa participation dans son capital.

Le système européen, quant à lui, distingue trois types de structures spécialisées dans l'accompagnement à la création et au développement des entreprises. Il s'agit donc de la couveuse d'entreprise, de l'incubateur et de la pépinière d'entreprises.

Les services généralement proposés dans ces types de structures sont entre autres :

- accueil et orientation des porteurs de projets ;
- accompagnement à l'élaboration du plan d'affaires ;
- recherche des laboratoires compétents ;
- conseil juridique, financier, stratégique, commercial... ;
- orientation vers des experts privés ou publics (études de marché, de propriété industrielle, ...) ;
- accompagnement à la recherche de financeurs ;
- hébergement et mise à disposition de moyens logistiques ;
- recherches des partenaires scientifiques et industriels.

1. Incubateur d'entreprise

De manière générale, l'incubation est le processus d'accompagnement de porteurs de projets et de créateurs d'entreprises innovantes en lien avec l'université ou la recherche ; l'incubation intervient dès la formalisation de l'idée et du concept, jusqu'à la création de l'entreprise, voire au-delà dans certains pays. (Vademecum pour la création d'entreprises innovantes dans la Grande Région, 2005).

« Un incubateur d'entreprises est une structure d'accompagnement de projets de création d'entreprises. L'incubateur peut apporter un appui en termes d'hébergement, de conseils et de financement, lors des premières étapes de la vie de l'entreprise ». Wikipédia, 2011.

Autrement dit, l'incubateur est un espace partagé qui vise à offrir aux incubés une série de services stratégiques à valeur ajoutée dans un système d'intervention, d'encadrement et de surveillance d'entreprises (Jurkowitz, 2007).

L'incubateur d'entreprise est une structure qui héberge de façon physique des porteurs de projets, en les appuyant en amont de la création de leur entreprise. Elle s'adresse

à tout porteur de projet dans des secteurs innovants et concerne très souvent des étudiants en fin de cycle.

Dans le cas de l'appel à projet « Territoires créateurs d'Entreprises » du Programme d'appui à l'emploi, les porteurs de projets peuvent être les apprenants en fin de cycle issus des centres de formation professionnelle.

L'incubateur est une structure qui a pour objectif final d'une part la validation technique des produits (prototype, process de fabrication, etc) des futures entreprises tout en veillant à l'adaptation de ces produits à la demande et à l'exigence du marché ; d'autre part, la recherche de financements pour le démarrage des activités des futures entreprises.

2. La couveuse d'entreprise

La couveuse d'entreprises tout comme l'incubateur, a vocation à accompagner les porteurs de projet non pas après mais avant la création de leur entreprise. C'est une structure qui n'existe pas dans le système anglo saxon mais est très connu en Europe.

Elle aide les porteurs de projets à tester la faisabilité de leurs idées de projet sur le marché, en leur offrant un hébergement pas forcément physique mais surtout économique et juridique ainsi qu'une formation concrète à leur futur métier d'entrepreneur. L'accompagnement peut donc être individuel selon les spécificités et les besoins de chaque porteur de projet.

L'objectif final d'une couveuse est d'une part de créer des entreprises puis par ricochet créer des emplois et d'autre part apprendre aux porteurs de projets à être de bons entrepreneurs.

En d'autres termes la couveuse est une structure qui a pour objectif d'aider les créateurs à tester leur projet en « grandeur nature » en leur permettant de :

- développer leurs capacités entrepreneuriales ;
- trouver leurs clients et tester leurs fournisseurs ;
- bénéficier d'un accompagnement personnalisé en travaillant à la mise en œuvre du projet ;
- exécuter des contrats dans un cadre juridique légal ;
- créer et valider le projet ou le réorienter en cas de non viabilité ;
- avoir les connaissances nécessaires à la gestion d'une entreprise.

Contrairement à l'incubateur, les porteurs de projets qui entrent en couveuse doivent avoir au préalable un projet de création d'entreprise déjà travaillé et bien avancé.

Les futures entreprises étant déjà en activité (phase test sur le marché), le chiffre d'affaires crée sert à rembourser les frais liés à l'activité (achat, déplacement, ...).

3. La pépinière d'entreprise

Une pépinière d'entreprise est une structure qui se situe en aval de l'incubateur et de la couveuse d'entreprise. C'est une structure d'accueil et d'encadrement d'entreprises nouvellement créées.

La pépinière fournit des appuis sous forme de services, de conseils et d'expertise nécessaires au développement des nouvelles entreprises afin de leur assurer les meilleures chances de viabilité, de croissance et de pérennité. Comme services offerts dans une pépinière, nous pouvons citer entre autres les services administratifs comme la mutualisation de matériels et d'équipements de bureau (photocopieuse, imprimante, scanner, etc.), la mutualisation d'un secrétariat (avec bien sûr un ou une secrétaire), la mutualisation de ressources humaines (Chargé de communication, spécialiste en marketing, etc.), de réception du courrier, téléphone, etc.

Une pépinière s'adresse à des entreprises déjà créées depuis moins de trois (03) ans. Elle est généralement spécialisée par thème ou secteur d'activité (pépinière d'entreprise dans le domaine des énergies renouvelables, dans le domaine du bétail-viande, dans le domaine de l'agroalimentaire, etc.).

L'objectif pour une entreprise nouvellement créée qui intègre une pépinière est de pouvoir profiter de locaux à tarifs allégés, de bénéficier d'un accompagnement et aussi développer son réseau.

4. Les plateformes de services

Une plateforme de service est une entité cohérente possédant un statut unique qui accueille, regroupe, pilote et coordonne divers services dont les entreprises ont besoin et qui sont complémentaires.

Il faut entendre par services aux entreprises, toutes compétences et ressources matérielles qui sont indispensables au développement des entreprises.

Espace de travail partagé (coworking), la plateforme pourra réunir cabinets de consultants, comptables, experts techniques, institutions de financement, experts de la communication, du marketing etc, de sorte à ce que tous promoteurs et toutes entreprises d'un territoire puissent trouver le ou les services dont il aura besoin pour son développement. Chaque structure hébergée occupe le local moyennant une contribution.

5. Les plateaux techniques de métiers

C'est un regroupement de professionnels sur un espace aménagé dont l'objectif est de mettre en relation les différents professionnels d'une même chaîne de valeurs (fournisseurs/producteurs d'intrants, transformateurs, commerçants de produits finis, etc.).

II. Quelques exemples de structures dans d'autres pays

Cette partie présente cinq structures d'accompagnements existantes en Europe. Il s'agit de la pépinière/village d'entreprises « Promopole », la couveuse « ANABASE », l'incubateur « Normandie Incubation », « Calvado Création » et enfin « l'Agropole d'Agen ».

1. PROMOPOLE : une pépinière et un village d'entreprises

Créée en 1987, PROMOPOLE est une pépinière d'entreprises présente sur plusieurs sites au centre de Saint-Quentin-en-Yvelines (Région Parisienne). C'est une société d'Economie Mixte Locale (SEML) au capital d'environ 1.000.000 d'euros. Elle permet aux entreprises en création ou existantes d'être hébergées dans un lieu d'échanges et d'accompagnement disposant de plus de 4 500 m² de surface locative divisée en bureaux de 15 à 200 m² dans le deuxième pôle économique de l'ouest parisien.

Elle a pour mission d'héberger les entreprises et de les accompagner dans leur phase de création, en leur apportant conseils, informations et formations. C'est une structure qui travaille en étroite collaboration avec des partenaires économiques locaux, ce qui lui permet d'orienter et de guider les dirigeants des entreprises, en leur facilitant l'accès aux dispositifs de financement et en les aidant à développer et pérenniser leur activité. Elle anime son réseau d'entrepreneurs et favorise les mises en relations.

C'est une communauté dynamique composée d'entrepreneurs de tout horizon, encadrée par une équipe dynamique et à l'écoute des besoins des créateurs mais aussi tout chef d'entreprise.

Elle dispose également de 5 ateliers artisanaux d'une surface totale d'environ 500 m² à Guyancourt. Ses missions visent à réunir les conditions permettant à ces entreprises de se développer grâce à des services partagés, des animations et ateliers réguliers par des experts (avocat, notaire, expert-comptable, banques, Business Angels, ...), des petits déjeuners de présentation....

Promopole permet de multiplier les contacts quotidiens, les rencontres et les échanges d'expérience afin entre entrepreneur afin de compenser leur isolement. Elle a de nombreux partenaires dont le principal est la Maison de l'Entreprise qui réalise un accompagnement des jeunes sociétés.

De nombreux services sont mis à la disposition des résidents (accueil, réception de courriers recommandés, salles de réunion et conférence...) Le restaurant "La Kantine" offre la possibilité de déjeuner sur place (brasserie, self et plats à emporter).

Promopole a des relations privilégiées avec le monde des médias (presse et télévision locale et régionale) pouvant mettre en avant des sociétés installées en son sein.

Elle est reconnu par les acteurs économiques locaux et régionaux, dont certains sont actionnaires et/ou administrateurs, SQY étant l'actionnaire majoritaire (Chambre de

Commerce et d'Industrie de Paris Ile de France, MEDEF, Conseil Régional, Conseil Départemental, Banques, Assurances...).

Chaque créateur bénéficie de :

- Conseils et mise en relation avec les partenaires économiques locaux et régionaux : Conseil Régional, OSEO, DRIRE, AFACE, Crédit Coopératif, France Telecom, BP VAL DE France, GROUPE MALAKOFF MEDERIC, etc....
- Animation thématiques avec des experts, des consultants (avocat, expert-comptable, banques, Business Angels,...).
- Accompagnement spécifique selon les besoins de chaque entreprise dans le domaine de :
 - La recherche de financements ;
 - La recherche de partenaires scientifiques ou techniques ;
 - La gestion en ressources humaines ;
 - L'information juridique (propriété industrielle)
 - Du montage de dossiers financiers.

Site Web : <http://www.promopole.fr>

2. La couveuse ANABASE

La couveuse ANABASE est un dispositif de la Maison Initiative Entrepreneuriat (MIE) créée depuis 1997, dans l'objectif d'accompagner et de favoriser l'émergence, la création et le développement des entreprises en Gironde.

ANABASE prête son numéro SIRET (équivalent du numéro IFU en France) aux porteurs de projets, grâce à la contractualisation d'un contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE). Cela permet au porteur de projet de **tester leurs idées, le marché visé, mais également d'acheter, de vendre, de facturer, ...tout en minimisant les risques.**

Autrement dit, ANABASE permet aux porteurs de projets de pouvoir lancer leurs activités, de chercher leurs clients et surtout de facturer sans avoir besoin de créer juridiquement leurs entreprises.

Dans cette couveuse les porteurs de projets sont **accompagnés et formés** au métier de chef d'entreprise et pendant cette période d'accompagnement, ils conservent leurs statuts (exemple : demandeur d'emploi rémunéré) et leurs **droits sociaux**. Ils bénéficient **des outils** de la couveuse (support administratif et comptable, numéro de formateur, surface de vente, bancarisation, assurance partagée, partenariat, financements, ...). Ils bénéficient également **des événements réseaux et du collectif** de la couveuse et peuvent, à partir de leurs activités, générer des revenus (pour celui dont le chiffre d'affaires est suffisant). Ces revenus constitueront le capital de départ à la création officielle de la jeune entreprise.

De manière générale, la couveuse s'adresse aux entrepreneurs, non immatriculés « en devenir » qui souhaitent sécuriser leur parcours et démarrer leur entreprise après avoir vérifié les conditions de viabilité de l'activité. Elle s'adresse donc :

- aux demandeurs d'emploi
- aux salariés mais à temps partiel
- aux étudiants
- aux porteurs d'un projet innovant
- aux porteurs de projet qui n'en est plus au stade de l'idée mais du test sur le terrain, de la mise en production.

Sites web :

<http://anabase-mie.org/couveuse-anabase>

<http://www.plainedopportunités.fr/fr/en-plaine-ebullition/nos-pepinieres-dentreprises/descartes.html>

3. Calvados Création

Calvados Création est une association carrefour de gestion d'outils de financement au service des nouvelles entreprises. Elle a été créée en mars 2000 avec pour but de favoriser par l'accompagnement financier, la création et la reprise d'entreprise et de renforcer la pérennité de la jeune entreprise. Sa mission est donc de financer des projets de création, de reprise et de développement d'entreprise dans le Calvados, avec pour objectif de préserver et de dynamiser le tissu économique d'un territoire, par le maintien et la création d'emplois.

Elle possède une palette d'outils financiers (prêt à taux zéro et garantie) ayant tous un même objectif : financer les projets d'entreprise et faciliter l'accès au crédit bancaire notamment par le renforcement des fonds propres du porteur de projet. Pour cela, elle assure la gestion et l'animation de dispositifs de financement tels que les prêts d'honneur, le dispositif NACRE, le Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes, et le Fonds de soutien aux TPE du Conseil Départemental du Calvados.

Source : <http://bn-entreprendre.normandie.fr/>

4. L'incubateur NORMANDIE INCUBATION

Normandie Incubation a été fondé en 2000 par le centre de recherche GANIL (Grand Accélérateur d'Ions Lourds), l'ENSICAEN (École nationale supérieure d'ingénieurs de Caen), l'Université de Caen Basse-Normandie. Les membres sont donc des organismes ou des établissements publics ou privés de recherche qui participent à l'incubation des projets. Ce sont aussi pour certains d'entre eux des organismes

d'enseignement supérieur qui proposent des ressources aux projets incubés et à l'incubateur : stagiaires, apprentis, recrutement de collaborateurs et formations.

La mission de Normandie Incubation est de favoriser la création d'entreprises de technologies innovantes. Son métier est d'accueillir et d'accompagner des porteurs de projets et de transformer leur projet en entreprise viable et à fort potentiel. Ces innovations technologiques proviennent de projets issus de la recherche publique ou de projets en partenariat avec celle-ci. L'incubateur soutient également les projets d'innovations technologiques issus d'un essaimage industriel.

Depuis sa création, l'incubateur a accompagné environ 244 projets avec un taux de survie de 79% sur 5 ans. Environ 153 entreprises ont été créées certains de ces projets incubés ont été lauréats en catégorie "Emergence" du Concours du Ministère de la Création d'entreprises de technologies innovantes et d'autres ont été lauréats en catégorie "Création-Développement".

Source : <https://www.normandie-incubation.com/>

5. L'Agropole d'Agen

Créée en 1990, l'Agropole d'Agen serait la seule technopole européenne spécialisée en agroalimentaire, à proposer, sur un même lieu, toutes les conditions pour créer, développer et implanter les projets agroalimentaires. Elle dispose de plusieurs départements et d'infrastructures, et mène beaucoup d'activités.

Les départements d'Agropole

➤ Un incubateur et une pépinière d'entreprises

Ces structures comprennent des bureaux et des unités de production modulables et proposent un accompagnement gratuit et personnalisé du créateur d'entreprises.

➤ Un Centre de Ressources Technologique (centre de recherche)

Dénommé AGROTEC, ce centre soutient l'innovation avec une plateforme technologique, un laboratoire d'analyses physico-chimiques et un laboratoire d'analyses sensorielles.

➤ Un Centre de Formation, SUD MANAGEMENT

Ce centre propose des cursus techniques et commerciaux et participe à la professionnalisation de la main d'œuvre des entreprises locales.

➤ Des services mutualisés à l'ensemble des entreprises du site

Ces services sont entre autres : un standard ouvert 5 jours sur 7 offrant un service personnalisé aux entreprises, un réseau de téléphonie IP, la distribution et l'expédition quotidienne du courrier, des salles de réunion équipées, une salle d'impression et de

reprographie équipée, l'accès à Internet à Très Haut Débit mutualisé, un point documentation.

➤ **Un réseau de partenaires de la création d'entreprises agroalimentaires**

Depuis près de 30 ans, AGROPOLE accompagne le développement de projets agroalimentaires. Toute entreprise qui intègre la pépinière d'entreprises d'AGROPOLE, s'ouvre l'accès à un réseau étoffé de partenaires locaux et régionaux, institutionnels privés et publics. En effet, AGROPOLE participe directement aux Salons professionnels SIAL Paris (le Salon International de l'Alimentation) et l'équipe AGROPOLE participe (sans exposer) à différents salons pour promouvoir la technopole :

- CFIA : Carrefour des Fournisseurs de l'Industrie Agroalimentaire
- SIRHA : Rendez-vous Mondial de la Restauration et de l'Hôtellerie
- Salon des Entrepreneurs Paris : l'événement n°1 des créateurs, start up et dirigeants d'entreprises
- M.A.D.E. : Salon de la marque distributeur
- Sandwich & Snack Show : Salon dédié au snacking et à la consommation nomade
- Gourmet Sélection : Salon professionnel des produits Gourmets, vins et plaisirs d'offrir ;
- Et différents salons ou rencontres professionnelles qui donnent l'occasion de présenter la technopole et ses différentes entreprises.

Les Infrastructures d'Agropole

Agropole dispose d'un Plateforme logistique. La plateforme logistique est un service mutualisé d'AGROPOLE, elle complète le dispositif d'appui aux entreprises de la pépinière.

Cette plateforme mutualisée de 7043 m² permet :

- de stocker les produits en attente d'expédition, en température dirigée ;
- d'organiser les zones de préparation de commandes et d'allotissement à destination des clients ;
- de charger et décharger les produits alimentaires sans rupture de la chaîne du froid.

Les activités d'Agropole

➤ **Un accompagnement gratuit**

Dans la pépinière d'Agropole, un chef de projet est à la disposition des entreprises et porteurs d'idées de projet. Tout au long de la démarche de création, de l'idée à l'industrialisation, ces entrepreneurs et entrepreneurs potentiels sont accompagnés.

Le chef de projet est au quotidien à l'écoute des besoins de ces personnes sans jamais se soustraire de leur prise de décision.

➤ **La recherche de financement**

Depuis près de 30 ans, AGROPOLE entretient des relations privilégiées avec son réseau de financeurs, à savoir :

- les partenaires institutionnels qui octroient les subventions au niveau local, régional ou européen ;
- les organismes extra-bancaires qui attribuent des prêts d'honneur, sans exiger de garanties et à taux d'intérêt réduit, voire nul ;
- les Sociétés de Capital Risque qui prennent une participation minoritaire et temporaire à votre capital ;
- les fonds de garantie ou sociétés de caution mutuelle qui apportent une partie de la garantie demandée par la banque qui octroie un prêt bancaire.

➤ **La levée de fonds**

AGROPOLE est l'acteur privilégié de la levée de fonds ; il fait le lien entre les différents intervenants (conseils, avocats, etc.) pour gagner du temps dans la rédaction des documents administratifs et optimiser la communication avec les futurs investisseurs. L'accompagnement va jusqu'à la **finalisation de l'opération**, mais pas uniquement...

Ce service se poursuit dans les phases **post investissement** et a un double objectif : faciliter la communication investisseur-chef d'entreprise et mieux orienter la société dans sa prise de décisions stratégiques.

Dans un objectif de créer du lien entre les entrepreneurs du site, Agropole a mis en place un système de communication interne. En effet, elle développe « Flash », une lettre électronique destinée exclusivement aux entreprises du site qui traite l'actualité de la technopole et qui annonce les manifestations locales et nationales de l'agroalimentaire, organise des déjeuners de site autour de thèmes intéressant les entrepreneurs et des rencontres entre les différentes entreprises.

Source : <https://www.agropole.com/>

III. Quelques exemples de structures au Burkina Faso

Au Burkina Faso, on assiste ces dernières années à une multiplication du nombre de structures d'accompagnement des entreprises de forme incubateurs et pépinières. En effet, il existe des incubateurs dans le domaine de l'économie sociale, dans le domaine des TIC, dans le domaine des entreprises de façon générale de même que dans le domaine agroalimentaire. Ces structures sont entre autres : Siralab, la Fabrique, Ouagalab, l'incubateur de 2iE, le PIPHE de l'AFP/PME, Béogolab, etc.

Cette partie présentera le fonctionnement des structures de Siralab, la fabrique et le PIPHE.

1. L'incubateur SIRALAB (SIRA In-space)

Le Programme d'incubation SIRA In-space a été conçu en vue de répondre aux besoins d'encadrement des startups exerçant dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication en Afrique subsaharienne. Le programme se singularise par la durée d'incubation de chaque promotion qui est de 06 mois et par sa composition qui s'organise autour de 04 types de projets :

- Développement de logiciels et d'Applications mobiles ;
- Développement et exploitation de plateformes Web et E-commerce ;
- Fournitures de services de type Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Agence de Communication et de Marketing Digital.

Chaque groupe projet peut ainsi se développer à l'intérieur de l'incubateur en synergie avec les autres groupes en leur apportant une fonction additionnelle dont ces derniers ont besoin pour leurs développements futurs, tout en minimisant leurs coûts opérationnels.

SIRALAB dispose d'un espace bureau sécurisé disponibles 24/24 comportant deux espaces bureau de type open-space, deux salles de réunion, une cafeteria, une imprimante multifonction, une connexion Internet à Haut débit. Il dispose également d'un service administratif comprenant une réception, une assistance administrative et une gestion de la comptabilité durant les heures normales de travail.

Pour le recrutement des porteurs de projet, SIRALAB procède par une sélection de projets sur dépôt de dossiers de candidature suivi de tests de personnalité et d'interviews.

Chaque porteur de projet bénéficie :

- De l'appui d'un encadreur serial entrepreneur,
- D'un partage de connaissance et d'expériences entre les groupes de projets de type similaire dans le réseau SIRA LABS Afrique,
- D'une participation gratuite au programme de formations certifiantes de l'école entrepreneuriat AES,
- D'un partage d'expériences avec les autres entreprises hébergées par l'incubateur au cours des ateliers communs.

SIRALAB organise des événements sous forme d'ateliers animés par des professionnels venant de tous les secteurs économiques du paysage africain. Les entreprises sont appelées durant leur période d'incubation, à participer activement à ces événements dont certains se déroulent dans les locaux de SIRA et d'autres dans les locaux des partenaires.

2. L'accélérateur de SIRALAB (Accélérateur Ac-space)

Le Programme d'accélération appelé SIRA Ac-space a été conçu en vue de répondre aux besoins des petites entreprises exerçant dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication et qui peinent à voir une croissance positive et consistante de leurs revenus. C'est un programme d'accélération sur mesure qui est proposé à chaque startup, sur une durée qui peut varier de 01 à 06 mois.

SIRA Ac-space, dispose d'un espace bureau sécurisé disponibles 24/24 et comportant un espace bureau de type open-space, une salle de réunion, une cafeteria, une imprimante multifonction, une connexion Internet à Haut débit. Il dispose également d'un service administratif comprenant une réception, une assistance administrative et une gestion de la comptabilité durant les heures normales de travail.

Pour le recrutement des entreprises, il procède par une sélection d'entreprises sur dépôt de dossiers de candidature suivi de tests de personnalité et d'interviews. Les entreprises qui intègrent SIRA Ac-space, bénéficient d'une participation gratuite à certains ateliers organisés par l'espace incubateur In-space et d'un partage d'expériences avec les entreprises hébergées dans les espaces Ac-space et In-space.

Les événements Ac-space events sont l'occasion pour les entreprises de l'espace accélérateur de SIRA LABS de partager et acquérir des connaissances utiles à leurs développements à travers des ateliers animés par des professionnels venant de tous les secteurs économiques.

Les entreprises sont donc encouragées à participer activement à ces événements durant leur période d'accélération qui se déroulent généralement dans les locaux de SIRA.

Source : <http://www.sira-labs.com/>

3. L'incubateur la Fabrique

La Fabrique est un incubateur entièrement dédié à l'accompagnement d'entreprises sociales au Burkina Faso. Les entreprises sociales apportent des solutions innovantes à des défis sociaux et/ou environnementaux encore non résolus en combinant impact et efficacité économique. Elle a pour mission d'identifier des porteurs de projet à fort potentiel d'impact et de co-crée ces projets à leurs côtés en mobilisant toutes les ressources et outils nécessaires. Elle fournit un accompagnement quotidien et sur mesure aux porteurs de projets, dans leurs différentes étapes de développement à savoir :

- Réalisation d'études de marché ;
- Structuration du modèle économique ;
- Création légale des entités ;
- Recherche de partenaires ;
- Levée de fonds ;
- Gestion quotidienne des activités ;

- Structuration d'une stratégie de communication ;
- etc.

Méthode d'intervention

- **Collaboration avec un bras droit** : Chaque entrepreneur intégrant La Fabrique se voit attribuer un bras droit à temps partiel ou à temps plein selon le cas. Ensemble, ils co-construisent le projet au quotidien comme des associés.

Exemple

- **Mise en réseau** : La Fabrique collabore avec des réseaux étendus de partenaires techniques, commerciaux, financiers et médiatiques afin d'en faire bénéficier les entrepreneurs, comme par exemple le réseau d'incubateurs Afric'innov ayant mis en place un fonds d'amorçage pour les entrepreneurs incubés. Ainsi, les entrepreneurs incubés à La Fabrique sont éligibles à des prêts à taux zéro afin de lancer et développer leurs activités.
- **Mobilisation d'experts** : Lorsque les entrepreneurs en ressentent le besoin, La Fabrique mobilise des experts sur des sujets spécifiques comme la comptabilité, la fiscalité, le graphisme, la communication etc.
- **Accès à un espace de travail** : La Fabrique met à la disposition des entrepreneurs un espace de travail partagé avec son équipe.

Modalités d'accompagnement

Pour l'ensemble de l'accompagnement et des services mis à disposition, La Fabrique propose des modalités de paiement adaptées aux réalités financières des entrepreneurs. Ces formules permettent aux entrepreneurs de payer l'accompagnement de La Fabrique, sans alourdir leur trésorerie. Elle peut proposer de rentrer au capital de l'entreprise.

4. Le projet de mise en place d'incubateur, de pépinière et d'hôtel d'entreprise dans le secteur agroalimentaire (PIPHE)

Le PIPHE est un projet dont la mise en œuvre est assurée par l'Agence de Financement et de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises (AFP/PME). Il a été créé par arrêté conjoint n°20130382/MICA/MEF du 26 décembre 2013 portant création, objet, classification, administration. Le projet est classé dans la catégorie A des projets et programmes de développement et est placé sous la tutelle technique du Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat (MCIA) et sous la tutelle financière du Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement (MINEFID).

L'objectif du PIPHE est d'apporter une solution aux contraintes liées au coût élevé des facteurs de production, à l'accès à la technologie, au financement et au marché devenu de plus en plus concurrentiel.

De façon pratique, le projet ambitionne mettre en place d'ici la fin de son intervention, un incubateur, une pépinière et un hôtel d'entreprises sous forme de centre d'accueil, de création, de développement, de promotion et de pérennisation des PME du secteur agroalimentaire qui exploite les technologies émergentes et innovantes. Ce centre a pour mission de promouvoir la création, le développement et la pérennisation des PME du secteur de l'agroalimentaire par une offre de services mutualisés d'incubation, d'hébergement et d'accompagnement à la sortie.

Le projet cible les jeunes et les femmes porteurs de projets dans les secteurs agroalimentaires et domaines associés, les entreprises nouvellement créées ou startups (maximum 03 ans d'existence) dans le secteur agroalimentaire et domaines associés.

Les conditions d'accès sont :

- Avoir une qualification et/ou une expérience d'au moins 02 ans dans son secteur d'activité ;
- Adhérer à la charte déontologique et au règlement intérieur du centre ;
- Signer un protocole d'incubation ou un contrat d'entrée en pépinière ou hôtel.

IV. Quelques conditions à réunir pour mettre en place ce type de structure et focus sur la norme AFNOR

1. Condition préalable à réunir

Pour mettre en place un incubateur d'entreprise, une pépinière d'entreprise, un PTM ou un Plateforme de Services, il faut au préalable réfléchir au statut juridique de la structure. Ces structures peuvent avoir un statut d'association ou de société (SA, SARL,...) et cela sous forme de partenariat Public-Privé.

Dans le cadre de l'appel à projet « Territoires créateurs d'entreprises », il est possible que ces structures intègrent les collectivités mais le mieux c'est de concevoir un projet en partenariat Collectivité / Association.

Outre le choix du statut juridique, il y a un minimum de conditions à réunir sur le plan des infrastructures et des équipements, sur le plan des compétences, de la technique et aussi sur le plan organisationnel.

➤ Sur le plan des infrastructures et des équipements

Pour mettre en place des incubateurs d'entreprises, des pépinières d'entreprises, des PTM ou des plateformes de services, il faut idéalement disposer d'un grand espace équipé de bureaux, de salles de réunions, de laboratoires pour les incubateurs, et

d'autres infrastructures et d'équipements; ceci pour que les conditions d'hébergement des jeunes entreprises et/ou des promoteurs soient parfaites.

Dans le cadre de l'appel à projet « Territoires, créateurs d'entreprises » les collectivités peuvent mettre à contribution les infrastructures existantes dans les Communes ou dans les Régions qui ne sont pas utilisés et/ou sous employées, pour démarrer leurs projets.

➤ **Sur le plan technique et les compétences**

Sur le plan technique, il est nécessaire d'avoir l'expertise et les compétences dans les domaines concernés par chacun des types de structure et aussi de façon transversale, avoir l'expertise en gestion d'entreprise.

Pour le cas des incubateurs et pépinières, il faut disposer de ressources humaines expérimentées (responsable de la structure, chargés d'affaires ou conseillers) de même que de bonnes compétences techniques. Outre cela, il faut prévoir des services de consultants extérieurs, de même que des appuis de mentor et de coach.

➤ **Sur le plan organisationnel**

Pour mettre en place des structures de types incubateurs ou pépinières d'entreprises, de PTM ou de Plateformes de services il est important d'être irréprochable sur le plan organisationnel.

En effet il faut au préalable, en termes de gouvernance, mettre en place une bonne instance de gestion (assemblée générale, conseil d'administration, bureau). En plus de cela, il faut avoir un organigramme qui assure une répartition des tâches efficace et qui indique clairement qui fait quoi.

Les RH de ces dispositifs doivent être recrutées sur la base de leur expertise et faire l'objet d'une fiche de poste précise afin de s'assurer que la bonne personne est à la bonne place. Une bonne planification opérationnelle permettra de savoir qui fait quoi, quand et comment.

Enfin, il faut élaborer un cahier de charges de la structure, à respecter par la structure elle-même et aussi par les promoteurs et/ou jeunes entreprises accompagnés.

L'organisation et le fonctionnement des structures de type pépinière sont décrits avec plus de détail dans la norme AFNOR (NF X50-770 OCTOBRE 2003).

2. Focus sur la norme AFNOR NF X50-770

AFNOR signifie Association Française de NORmalisation fondée en 1926. Elle est l'organisation officielle en charge des normes, reconnue d'utilité publique en France.

Elle a pour but d'exercer une mission :

- générale de recensement des besoins en normes nouvelles,
- de coordination des travaux de normalisation,
- de centralisation et d'examen des projets de normes,
- d'approbation des projets en vue de leur publication,
- de diffusion des normes et de promotion de la normalisation,
- de formation aux techniques de normalisation, ainsi qu'au contenu des normes,
- de représentation des intérêts français dans les instances régionales (européennes notamment) et internationales non gouvernementales de normalisation,
- d'unifier les règles sur lesquelles la normalisation doit être basée ;
- d'élaborer des normes et développer des certifications,
- de coordonner les mesures destinées à faciliter l'application de la normalisation et, d'une façon générale, d'encourager son développement en France

Selon cette norme, l'accompagnement du porteur de projet puis du créateur d'entreprise comprend obligatoirement l'ensemble des Fonctions suivantes : l'accueil et l'orientation, les conseils généralistes, l'évaluation des besoins en matière de formation, l'appui avant la création, l'appui au démarrage de l'activité, le suivi de l'entreprise, l'animation collective, l'insertion dans l'environnement, l'aide à l'installation post pépinière.

Retrouver le cahier des charges de cette norme sur notre site : www.programmeemploiburkinafaso.wordpress.com onglet : Documentation / Création d'entreprise et entrepreneuriat

CONCLUSION

Les incubateurs, les couveuses, les pépinières, les plateformes de services et les plateaux techniques de métiers sont des structures d'accompagnement qui deviennent de plus en plus rependu dans le monde.

Ces structures ont des appellations et des formes qui diffèrent d'une région à l'autre. Elles permettent aux porteurs de projets et aux nouveaux créateurs de trouver toutes les conditions de réussite à leurs projets et cela de manière pérenne.

Le Programme d'Appui à l'Emploi financé par l'Union européenne et dont la mise en œuvre est réalisée par Expertise France par son appel à projet « Territoires, Créateurs d'entreprises », entend donc favoriser la création d'entreprises à travers le développement de ces structures d'accompagnement des entreprises.

Pour plus de renseignement : Minsita Traoré Konseiga, Experte en création d'entreprise et entrepreneuriat du programme d'appui à l'emploi d'Expertise France : minsita.traore-konseiga@expertisefrance.fr

www.programmeemploiburkinafaso.wordpress.com